

Motion

**Dépôt : Groupe politique CSV
Martine Hansen**

La Chambre des Députés,

- Considérant que, selon l'Institut Pasteur, cinq pour cent des patients de la maladie à coronavirus (COVID-19) nécessitent une admission en réanimation ;
- Insistant sur la protection sanitaire de la population en limitant au maximum la propagation du COVID-19 ;
- Estimant que les responsables des infrastructures hospitalières et d'accueil font de leur mieux dans l'accompagnement en dignité des personnes en fin de vie ;
- Rappelant néanmoins le besoin profondément humain d'un accompagnement de fin de vie personnalisé et de derniers adieux à ses proches ;
- Estimant que les personnes en fin de vie ont le droit à des adieux de leurs partenaire ou proches en toute dignité ;
- Estimant que le partenaire et les proches aussi ont ce droit à des adieux en dignité ;
- Considérant que l'isolation absolue d'une personne mourante n'est éthiquement pas compatible avec les valeurs d'une société humaine et solidaire comme le Luxembourg ;

Invite le Gouvernement

- à prendre toutes les initiatives nécessaires pour permettre aux patients mourants d'être dignement accompagnés en leur fin de vie ;
- à limiter cet accompagnement de fin de vie au partenaire et aux proches ;
- à veiller au respect de toutes les consignes de sécurité sanitaire nécessaires lors de cet accompagnement personnel et exceptionnel ;
- à élaborer dans ce sens des lignes directrices nationales pour toutes les structures concernées ;
- à fournir les moyens nécessaires à toutes les structures concernées afin de pouvoir respecter les précitées lignes directrices.